

Séance du 6 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C.; COURTOIS A. ; HOCDE E ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ.-J. ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; PORTENSEIGNE L.

ÉTAIENT ABSENTS : GUITTON P. : pouvoir à MEUNIER

OBLIGIS A. : pouvoir à HOCDE

RENAUD L : pouvoir à PORTENSEIGNE

MOULIN A. ; BROCHERIEUX D.

SECRETAIRE DE SEANCE : COURATIN E.

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du compte rendu du 15 novembre 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstention de Portenseigne, absent à la précédente séance).

Madame Lemaire propose d'inverser le point 2 et le point 3 dans l'ordre du jour dans le déroulé de la séance. Le Conseil Municipal accepte cette inversion pour l'ordre du jour.

3. BATIMENTS

Délibération n°97 : Cabinet médical et paramédical : attribution du lot 12 suite à préconisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution du lot 12 à la société Phreatech et sollicite une renégociation pour la réalisation d'une sonde suite aux préconisations de l'Ademe et de l'Alec.

	LOTS	Estimatif lot	entreprise	Prix hors taxe
Lot n°12	Sondes géothermiques	25 000	PHREATECH	19303,00 €HT

Délibération n°98 : Cabinet médical et paramédical : demande de subventions

Madame Lemaire rappelle l'attribution des lots des travaux et toutes les études et les honoraires liés à la réalisation de ce projet.

LOTS		entreprise
Lot n°01	Gros Œuvre	Boyer Vitré TDH 4.0
Lot n°02	Charpente – bardage bois	JM Millet
Lot n°03	Couverture – bardage zinc	Flabeau
Lot n°04	Menuiseries extérieures	MSH
Lot n°05	Menuiseries intérieures	SN Sartor
Lot n°06	Plâtrerie	Domingues
Lot n° 07	Revêtements de sols	SRS
Lot n° 08	Peintures	Charron
Lot n°09	Electricité	SAS EC
Lot n°10	Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	Axiclim
Lot n°11	Espaces verts	Classé sans suite
Lot n°12	Sondes géothermiques	Phreatech
Sous total Travaux	358381 ,78 €HT	

Honoraires	
Atelier RVL + contrôle	Atelier RVL + CDC conseils
Coordination SPS	Batec
Contrôle technique	Socotec
Etudes sondes	Hydrogéologue conseil
Energie partagée	ALEC
Dommages ouvrages	Kerjam Llyod
Publication NR	
Sous total Honoraires	56455,70 €HT

Le montant prévisionnel du programme cabinet médical et paramédical (travaux et honoraires) s'élève à ce jour à 414837,48€HT soit 497804,98€TTC

Plan de financement :

Fonds	Institution	Instruction
FDSIL - DETR	Etat	sollicité
FDSR	Département	attribué
CCGCPR	Communauté de communes	attribué
CR	Conseil Régional	sollicité
Ademe	ADEME	sollicité
Emprunt	Commune	
Fonds propres	Commune	
		414 837.48

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le plan de financement

Il sollicite des subventions au titre de la DETR, du FDSIL, de l'ADEME et des Fonds Européens, de la Région et du Département.

Il sollicite une subvention auprès des divers organismes susceptibles de financer ce dossier de cabinet médical et paramédical, qui sera construit avec des matériaux bio-sourcés, avec une mise en œuvre d'une géothermie. Ce bâtiment a pour vocation l'accueil de professionnels de santé.

Délibération n°99 : Toilettes Ecole Primaire – demande de subvention FDSR

Madame Lemaire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de mises aux normes des toilettes de l'école. Madame Lemaire fait part de l'estimatif des travaux présentés par M. Gilard, coordonnateur de travaux qui s'élève à 142340 euros HT.

Au vu des devis, un programme de 35 000 €HT hors maîtrise d'œuvre serait plus réaliste pour les capacités financières de la commune. Des devis réactualisés seront sollicités auprès des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie ce projet d'aménagement des sanitaires de l'école pour un montant de 35000€HT et sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du FDSR.

Délibération n°100 : Standard téléphonique – Société Hexatel

Madame Lemaire informe que la Société Hexatel, après négociations est en mesure de présenter une meilleure offre que la société Comasys, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie la proposition de la société Hexatel, au prix de 81€HT mensuel avec une location de 60 mois.

Délibération n°101 : Maintenance Chauffage :

Madame Lemaire fait part de la consultation pour la maintenance chauffage. Le Conseil municipal à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise COFELY pour 4 sites avec des visites trimestrielles pour un montant de 2340€HT annuel.

2. FINANCES

Délibération n°102 : Cabinet médical et paramédical : création d'un budget annexe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un budget annexe Cabinet Médical et Paramédical, qui sera non assujetti à la TVA.

Ce budget permettra une vision globale de cette opération, notamment dans les coûts de fonctionnement.

Ce budget comprendra une section d'investissement (travaux – subventions, emprunt et autofinancement) et une section de fonctionnement (frais de fonctionnement- loyers).

Délibération n°103 : Cabinet médical et paramédical : emprunt relais 65000€

Trois établissements bancaires ont été sollicités. Seuls deux ont répondu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du crédit agricole, pour un montant de 65000,00€ emprunté, avec un taux de 0,74% soit 965,52€ d'intérêts, sur une durée de 2 ans avec un remboursement unique 24 mois après le déblocage des fonds. Cet emprunt est contracté dans l'attente du reversement du Fonds de Compensation de la TVA.

Délibération n°104 : Cabinet médical et paramédical - emprunt 100000€ auprès du Crédit Agricole

Trois établissements bancaires ont été sollicités. Seuls deux ont répondu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du crédit agricole, pour un montant de 100 000,00€ avec un taux de 0,79% soit 6239€ d'intérêts, sur une durée de 15 ans avec des échéances semestrielles. Trois établissements bancaires ont été sollicités. Seuls deux ont répondu.

Les remboursements des annuités d'emprunt seraient compensés par les loyers versés par les professionnels de santé.

Délibération n° 105 : Délibération modificative de crédits - programme cabinet médical et paramédical

Le montant des travaux connu à ce jour est de 497804,98 € au vu des marchés signés. Tout marché signé entraîne des « restes à réaliser », dont les crédits doivent être préalablement inscrits au budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire le mouvement de crédits suivants afin d'abonder le programme cabinet médical et paramédical

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
21318 -66 : + 100000,00	1641 : + 100 000,00

Délibération n°106 : Autorisation d'engagement 25% des crédits d'investissement pour l'année 2020

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation spéciale du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Madame le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

Opération	Crédits votés en 2019 - RAR	Crédits 25% pour 2020
19 – travaux bâtiments	14000,00	3500
22 - matériel	4000,00	1000
25 – réseaux-voirie	21731,00	5432,75
32 – équipement informatique	3000,00	750,00
50- cimetière	45073,20	11268.30
total		21951.05

4. PLU

Enquête publique :

L'enquête publique aura lieu du mardi 10 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 avec les permanences suivantes du commissaire enquêteur :

Mardi 10 décembre de 09h00 à 12h00

Jeudi 19 décembre de 14h00 à 17h00

Vendredi 3 janvier de 09h00 à 12h00

Vendredi 10 janvier de 14h00 à 17h00

5. VOIRIE

Avenue Hilarion : un trou est signalé Avenue Hilarion, à l'entrée des Ruettes. Une visite aura lieu lundi avec une entreprise de travaux publics.

6. INTERCOMMUNALITE

Délibération n°107 : Approbation du rapport de la CLECT du 26 novembre 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT et valide les montants suivants :

Dépenses de fonctionnement voirie : 97787,00 € pour l'attribution négative de compensation à verser par la commune de Sant Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan

Dépenses d'investissement Plan Local d'Urbanisme: 12825,00€ pour l'attribution négative de compensation à verser par la commune de Saint Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan

Il valide le montant des attributions compensatrices provisoires 2020 dans les mêmes montants qui seront appelées par douzième.

Délibération n°108 : Cavités souterraines : adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne au Syndicat des Cavités Souterraines.

Délibération n° 109 : SIEIL : modification statutaire – représentation Tours Métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIEIL concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL, pour la compétence électricité, à la proportionnelle de la population.

Délibération n°110 : Statuts du SIEIL – modifications pour 2020

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du SIEIL concernant la représentation de ses membres adhérents, suite aux lois MAPTAM et NOTRE.

7. AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n°111 : Projet Classe verte du 2 au 5 mars 2020 – Piriac sur Mer

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne son accord pour une participation de 3500€ pour la classe verte qui aura lieu du 2 au 5 mars 2020 à Piriac sur Mer pour 49 enfants scolarisés en maternelle et en cours préparatoire.

8. ASSOCIATIONS

Histoire et Patrimoine : l'assemblée générale aura lieu le 14 décembre 2019 à 17h00, durant le spectacle de Noël organisé par la Commune.

9. AGENDA

Spectacle de Noël : 14 décembre 2019 à partir de 15h00

Repas du personnel : 18 décembre 2019 à partir de 12h00

Bulletin Municipal : il devrait être distribué par les services de la Poste

Colis des Anciens : il faudrait qu'il soit distribué la semaine de Noël

Colis résidents de l'EHPAD : il sera distribué le 20 décembre après-midi.

10. AFFAIRES DIVERSES

Dispositif départemental : Madame Hocdé fait part d'un groupe d'adolescents qui souhaiterait présenter un projet d'un espace de sport de loisirs. Le dépôt du dossier doit intervenir avant le 29 février 2020.